

Règlement relatif aux exigences de formation incombant à un membre Pilatessuisse

1. Principe de base

Le membre doit avoir acquis les connaissances suivantes:

- Répertoire Pilates classique ou contemporain complet (Reformer, Cadillac/Trapeze Table, Chair, Barrels, Mat)
- Histoire et principes de la méthode Pilates
- Sécurité lors de la manipulation des appareils
- Méthodologie et didactique
- Contre-indications et modifications
- Connaissances anatomiques pertinentes pour le Pilates

2. Exigences relatives à la formation / Nombre d'heures

La formation doit être conforme aux exigences des lignes directrices de la formation Pilatessuisse (Teacher Training Program Guidelines) et se terminer par un examen pratique et un examen théorique écrit.

La formation comporte au moins 500 heures (ce qui correspond à une durée approximative de formation de 1 an et demi à 2 ans). La répartition est la suivante:

- pratique de l'enseignement: au moins 100 heures
- pratique personnelle: au moins 50 heures
- observation: au moins 50 heures.

Pendant la formation, 2 études de cas doivent être documentées.

3. Exigence d'un module BLS /AED ou d'une attestation justifiant d'un cours de premiers secours

Le membre doit détenir un module BLS-AED valide ou une attestation valide justifiant d'un cours de premiers secours.

3. Adhésion

La demande se fait en ligne via le site web Pilatessuisse (Demander une adhésion).

Lors de la demande, les diplômé-e-s d'une formation de Pilates dispensée par un organisme de formation agréé par Pilatessuisse doivent remettre uniquement l'attestation de formation correspondante ainsi que le module BLS-AED valide ou l'attestation valide justifiant d'un cours de premiers secours.

Les diplômé-e-s d'autres écoles doivent justifier qu'ils disposent de toutes les attestations de formation citées aux points 1 à 3.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée des membres du 24 mars 2017 et entre en vigueur avec effet immédiat.

Date: 24 mars 2017

Signatures des présidentes

Linda Mathys
Andrea Keller Leuenberger

Signature de la rédactrice du procès-verbal

Helga Fröhli